
COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 30 JANVIER 2023

Adhérents présents : 39

Adhérents représentés : 40

Membres du conseil d'Administration présents : Béatrice AVRIL, Guy AVRIL, Sylvie BENOIT-MARECHAL, Martine BRAS, Serge BRAS, Jean-Jacques DECAESTEKE, Jacques EMPINET, Bruno FAGNOU, Dominique LE GUERN, Roxane LESTINI, Bernadette MORTEGOUTTE, Raymond PEIFFER, Daniel SCHLIM, Victor YARHI, Patrick ZIMMERMANN

Membres du conseil d'Administration représentés : 0

Membres du conseil d'Administration absents : 0

Président de séance : Jacques EMPINET, Président de l'APESC

Secrétaire de séance : Serge BRAS, Secrétaire de l'APESC

Début de séance : 20h19

Ordre du jour figurant sur l'invitation envoyée le 13 janvier 2025 :

Chers adhérentes et adhérents,

Vous êtes invités à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire de notre Association dont l'ordre du jour est le suivant :

1. Rapport d'activité 2024
 - a. Présentation par le Président,
 - b. Discussions,
 - c. Vote.
2. Rapport financier 2024 et budget prévisionnel 2025
 - a. Présentation par le Trésorier,
 - b. Discussions,
 - c. Vote de quitus.
3. Renouvellement partiel du Conseil d'Administration
 - a. Trois Administrateurs sont sortants, trois postes sont donc à pourvoir,
 - b. Présentations des candidatures,
 - c. Vote.

L'Assemblée est présidée par le Président de l'Association.

Le Président présente le rapport d'activité au moyen d'une projection de diapositives (Power Point) qui est ajoutée en annexe du présent compte-rendu. Le rapport d'activité, le compte de résultats 2024, le prévisionnel budgétaire 2025 et le montant des cotisations ont été envoyés aux adhérents le 13 janvier 2025 avec la convocation à l'AGO.

Le Président remercie les participants pour leur présence à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle. Il rappelle qu'après la clôture de l'Assemblée ayant traité les trois points de l'ordre du jour cités dans la convocation envoyée le 13 janvier 2025, et rappelé ci-dessus, il y aura un moment convivial de partage de la traditionnelle galette des rois et qu'ensuite le Conseil d'Administration renouvelé se réunira pour élire le nouveau bureau.

I. Rapport d'Activité

A. Présentation par le Président, Jacques EMPINET

Chères adhérentes, chers adhérents,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport d'activité de l'APESC pour l'exercice courant du 8 mars 2024 au 30 janvier 2025. La précédente Assemblée Générale Ordinaire annuelle s'est tenue le 7 mars 2024.

1. Valeurs de l'Association

Lors de notre Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mars 2024, nous avons procédé à une révision de nos statuts, notamment de l'article 3, intitulé « Objet ». Ces modifications ont apporté des précisions importantes et introduit deux principes fondamentaux : **la neutralité politique et la non-participation aux discussions budgétaires et contractuelles des collectivités territoriales**. Ces ajustements renforcent notre position partenariale vis-à-vis des collectivités locales.

Par ailleurs, l'élargissement du périmètre d'action de l'APESC à l'ensemble du bassin versant de l'Yvette confère à notre association une légitimité accrue pour traiter les problématiques liées aux inondations dans la partie amont du bassin pour commencer. Les épisodes météorologiques d'octobre 2024 en sont un exemple significatif, nous y reviendrons.

Conformément à l'exercice précédent, nous avons poursuivi nos activités dans le respect des trois grandes valeurs fondamentales de l'association :

- a) **Protection de l'environnement** : « favoriser, promouvoir, soutenir, par tous moyens et actions, toutes activités destinées à protéger l'environnement, des sites des communes du bassin versant de la Vallée de Chevreuse. » comme le stipulent nos statuts.
- b) **Partenariat** : la seconde est inscrite également aux statuts : « Apporter son concours à toutes les autorités compétentes ».
- c) **Ouverture, bienveillance et respect de chacun** : une valeur réaffirmée au cœur de nos actions.

2. Rapport avec les entités territoriales et associations

La fidélité à ces valeurs a permis à l'APESC de renforcer sa reconnaissance par les communes, les communautés de communes et d'agglomération, le SIAHVV (Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette) et le Parc Naturel Régional. Ces entités nous considèrent désormais comme un partenaire crédible et constructif pour mener des actions en faveur de la protection de l'environnement.

Maires et élus des communes

Au-delà des relations avec les communes de Saint-Rémy-lès-Chevreuse et Chevreuse, de nombreux élus de la vallée de Chevreuse manifestent désormais un intérêt accru pour nos activités.

Partenariat avec le SIAHVV

Le SIAHVV (Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette) apprécie notre positionnement neutre et apolitique, favorisant une collaboration fructueuse :

- Nous avons eu plusieurs rencontres très constructives dont une visite de terrain à Hautvilliers, hameau de Chevreuse, pour observer les problématiques de ruissellement et d'entretien des fossés. Cette visite donnera lieu à une réunion de travail le **6 février 2025**, en présence des



habitants, de la mairie de Chevreuse et du SIAHVV. (Réunion retardée du fait des épisodes météorologiques d'octobre dernier).

- **Le 16 mai 2024** l'APESC a été invitée par le SIAHVV à l'inauguration du chantier de restauration écologique du ru de l'Angoulême sur le territoire des communes de Gometz-le-Châtel et Bures-sur-Yvette. Le ru de l'Angoulême est un affluent du Vaularon qui lui-même se jette dans l'Yvette. Le projet a transformé une ancienne pisciculture désaffectée en un bassin de rétention des eaux de crue.
- **Le 20 juin 2024**, l'APESC a été invitée à deux événements :
 - La première, le matin, concernait la présentation du projet de nouvelle **Station de Traitement des Eaux Usées (STEU)** sur les communes de La Verrière et Le Mesnil-Saint-Denis.
 - La seconde concernait l'inauguration des travaux de renaturation de l'Yvette à Saint-Rémy-lès-Chevreuse, notamment la création d'une **Zone Naturelle d'Expansion de Crue (ZNEC)** de 4200 m².

PNR Haute Vallée de Chevreuse

Plusieurs échanges fructueux avec la gouvernance du PNR ont conduit, en juillet 2024, à la signature d'un accord cadre de partenariat entre le PNR et l'APESC. Les premières concrétisations de cet accord sont les suivantes :

- L'ouverture des premières discussions pour permettre à l'APESC d'intégrer le **Comité Consultatif de la Réserve Naturelle Régionale Val et Coteau de Saint-Rémy-lès-Chevreuse**.
- La participation active de l'APESC à la thématique « **Identité** » dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle charte du PNR.

À noter également, l'invitation de l'APESC à l'inauguration de la renaturation de la Mérantaise, le **24 septembre 2024**, au Moulin d'Ors, situé sur la commune de Châteaufort. Cette opération, confiée au PNR par le SIAHVV, illustre une collaboration réussie entre les acteurs du territoire.

Union des Amis du Parc (UAP)

L'APESC poursuit sa participation au sein de l'Union des Amis du Parc (UAP), fédération regroupant diverses associations actives sur le territoire du PNR. **Le 22 juin 2024**, le président de l'APESC a été réélu au sein du Conseil d'Administration de l'UAP.

Cette activité permet à l'APESC de tisser des liens avec d'autres associations œuvrant pour la protection de l'environnement dans la Vallée de Chevreuse, renforçant ainsi notre réseau et notre influence.

Relations avec d'autres associations

Enfin, l'APESC a participé à la réunion de fin d'année du **Comité des Usagers du RER B en Vallée de Chevreuse (COURB)**, en décembre 2024.

3. Fonctionnement de l'Association

Gouvernance

Depuis la précédente Assemblée Générale Ordinaire du 7 mars 2024, les instances de la gouvernance se sont réunies autant que nécessaire. Ainsi cinq **Conseils d'Administration** et cinq **réunions de bureau** ont eu lieu, en complément de nombreux échanges par téléphone ou par courriels, permettant une gestion fluide et réactive des activités de l'association.

Communication

Nous avons poursuivi nos efforts pour élargir la visibilité de l'association et mieux informer nos membres, tout en cherchant à attirer de nouveaux adhérents. Ces actions se déclinent comme suit :

- **Informers nos adhérents :** Nous tenons nos membres régulièrement informés des décisions prises et des actions menées.
- **Sensibiliser le public :** Les personnes ayant communiqué leurs coordonnées reçoivent également des informations sur nos activités.
- **Refonte des visuels :** Un nouveau logo, plus représentatif de nos missions, a été étudié et adopté. Ce logo figure désormais sur nos documents, banderole et nos T-shirts, qui ont rencontré un franc succès lors de nos événements.
- **Participation aux forums des associations :**
 - En 2023, lors des forums de Chevreuse et Saint-Rémy-lès-Chevreuse, nous avons enregistré **12 nouvelles adhésions**.
 - En 2024, ces mêmes forums ont permis d'accueillir **17 nouveaux membres**, soulignant l'attractivité croissante de notre association.
- **Création et diffusion de supports :**
 - Nous avons édité un **nouveau flyer** à 1000 exemplaires (complétant une première édition de 5000 exemplaires en 2023), disponible en version papier et numérique (PDF).
 - **Trois numéros supplémentaires de la Lettre Info de l'APESC** ont été publiés en 2024, portant le total à six numéros. Ces lettres sont destinées à nos adhérents ainsi qu'aux personnes intéressées par nos activités.
- **Site internet :** Le site web de l'APESC est régulièrement mis à jour pour garantir une communication en ligne efficace et accessible.
- **Cartes de visite :** Des cartes de visite au nom de l'association ont également été réalisées pour faciliter nos échanges avec les partenaires et le public.

4. Activités de l'Association

Ruissellements et débordements des cours d'eau

Après l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 avril 2023, il nous avait semblé opportun de développer une activité spécifiquement dédiée à la gestion des ruissellements des eaux pluviales et des débordements des cours d'eau et fossés. Cette décision découle des épisodes météorologiques intenses observés ces dernières années, tels que :

- L'effondrement de la ligne du RER en 2018,
- Les inondations sur le plateau de la Madeleine en 2016 et 2020,
- Les inondations dans les rues d'Herbouvilliers en 2018.

Les événements météorologiques d'octobre 2024 ont confirmé la pertinence de cette approche. Protéger l'environnement implique également de s'intéresser à ces phénomènes dévastateurs pour la biodiversité, qui regroupe l'ensemble des êtres vivants, leurs écosystèmes, et par conséquent, les habitats humains et leurs activités.

Nous avons également constaté que cette problématique nécessite une approche cohérente à l'échelle du bassin versant de l'Yvette, afin de proposer des solutions durables pour limiter les inondations. Les récents événements montrent l'urgence de cette démarche, car ces épisodes, susceptibles de se reproduire avec une intensité accrue, nécessitent une coordination intercommunale.

Les événements d'octobre 2024

Les deux épisodes d'octobre 2024 ont été marqués par des précipitations exceptionnelles :

- En 2016, lors des inondations historiques, la pluviométrie avait atteint 65 mm.
- Les 9 et 10 octobre 2024, il est tombé 95 à 100 mm d'eau, soit un tiers de plus qu'en 2016, sur des sols déjà saturés.

Ces précipitations massives ont généré des volumes d'eau considérables :

- **Sous-bassin de Chevreuse (100 km²) : 10 millions de m³ collectés par l'Yvette en 48h.**
- **Sous-bassin de Saint-Rémy-lès-Chevreuse (136 km²) : 14 millions de m³ sur la même période.**
- **Bassin de l'Yvette (280 km²) :**
 - Total des précipitations : **28 millions de m³ d'eau en 48h.**
 - Capacité des cours d'eau : **12 millions de m³.**
 - Capacité des bassins de rétention : **2,2 millions de m³.**
 - Volume passé en inondation : **12 à 14 millions de m³, soit l'équivalent de l'eau collectée par le sous-bassin de Saint-Rémy-lès-Chevreuse.**

Une réponse collective et constructive

Face à l'inquiétude des habitants après ces épisodes, nous avons proposé une approche constructive, axée sur l'intérêt général et la protection de l'environnement. Fidèles aux statuts de notre association, nous avons choisi de ne pas entrer dans des débats partisans à la recherche de responsables, mais plutôt de travailler à identifier des solutions concrètes.

Ainsi, nous avons organisé une **réunion intercommunale le 10 décembre dernier**, avec les objectifs suivants:

- **Établir un constat précis des dommages par site.**
- **Analyser les causes des inondations.**
- **Proposer des solutions en direction des collectivités (municipalités, EPCI, SIAHVV, PNR) pour la mise en œuvre de mesures adaptées.**

Cette réunion du 10 décembre 2024, qui a réuni **90 participants de 10 communes**, a été un véritable succès. Elle a également rassemblé des élus locaux, dont les **maires de Chevreuse et Saint-Rémy-lès-Chevreuse**. L'ambiance générale a été conviviale et respectueuse, favorisant des échanges constructifs.

Il a été décidé de poursuivre ce mode d'action par une nouvelle réunion convoquée **le 14 janvier 2025** pour organiser concrètement les groupes locaux de réflexion et consigner l'ensemble des données recueillies (dommages, causes, suggestions) sur des fiches descriptives.

Rappelons la réunion de travail avec les habitants de Hautvilliers décidée en septembre est finalement fixée au **6 février 2025** (elle a été retardée du fait des épisodes météorologiques d'octobre dernier) avec la participation de la mairie de Chevreuse et du SIAHVV.

Patrimoine naturel et biodiversité

Depuis septembre 2022, le **groupe Biodiversité de l'APESC** participe activement au projet **Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)**, lancé par le PNR et la commune de Chevreuse, avec le soutien de l'OFB (Office Français de la Biodiversité).

Au cours de ce projet, nous avons mené des travaux sur **les oiseaux des jardins**, participé à plusieurs **week-ends nationaux de comptage des oiseaux** en collaboration avec la LPO et le PNR, et organisé des événements d'apprentissage pour la reconnaissance des oiseaux.

Depuis la fin du financement du PNR en septembre 2023, l'APESC poursuit son engagement à travers une collaboration avec le NEXUS (accueil jeunes), au sein du club **CPN** (Connaître et Protéger la Nature), rattaché à la fédération naturaliste du même nom créée en 1983.

Le club CPN a organisé deux sorties découvertes en 2024 :

- Découverte de la **régénération des massifs forestiers** accompagné par un agent de l'ONF.
- **À la recherche des indices de vie** le 30 novembre 2024.

Deux nouvelles sorties sont planifiées en 2025 :

- **La litière de la forêt** le 29/03/2025.
- **La biodiversité qui nous entoure** le 24/05/2025.

Nous rappelons également notre future participation au **Comité Consultatif de la réserve naturelle régionale Val et Coteau de Saint-Rémy-lès-Chevreuse**.

Permis de construire et d'aménager

L'APESC a été sollicitée par des riverains du **Chemin Jean Racine à Chevreuse** au sujet d'un permis de construire délivré en violation présumée du PLU, entraînant d'importantes nuisances visuelles pour le voisinage.

Malgré une tentative de conciliation avec le pétitionnaire, les riverains concernés, sans réponse, ont décidé d'entamer un **recours contentieux** contre la mairie de Chevreuse après expiration du délai de recours gracieux.

Après une étude approfondie du dossier, l'APESC a conclu que les revendications des riverains étaient justifiées. Nous leur avons fourni une **lettre de soutien argumentée**, destinée à accompagner leur démarche auprès de la juridiction compétente.

Participation aux ateliers de co-construction d'une stratégie de mobilité en Haute Vallée de Chevreuse

L'APESC a été invitée aux ateliers de **co-construction d'une stratégie de mobilité** avec les différentes entités du territoire de la Haute Vallée de Chevreuse pour garantir le développement durable local, l'attractivité économique et touristique, le maintien de la qualité du cadre de vie et la préservation de l'environnement organisés par la Direction Départementale des Territoires des Yvelines.

Six ateliers, répartis sur six mois réunissent les différents acteurs de la Haute Vallée de Chevreuse, aux côtés des services de l'État, des collectivités locales, des opérateurs de mobilité locale, des associations et des acteurs socio-économiques locaux.

5. État des adhésions

À l'ouverture de l'AGO du 20 avril 2023, l'association comptait **61 adhérents** à jour de cotisation.

Entre le 20 avril 2023 et l'AGO du 7 mars 2024, **19 adhésions** ont été enregistrées dont **12 lors forums des associations** de Chevreuse et Saint Rémy lès Chevreuse de septembre 2023.

Entre le 7 mars 2024 et la date du présent rapport d'activité (9 janvier 2025), **34 nouvelles adhésions** ont été enregistrées dont **17 aux forums des associations** de Chevreuse et Saint Rémy lès Chevreuse de septembre 2024.

À ce jour, l'APESC compte 114 adhérents, soit une **augmentation de 87 % en seulement 21 mois**, témoignant de l'intérêt croissant pour nos actions et notre engagement.

6. Remerciements

Je tiens à exprimer mes remerciements **les plus sincères à l'ensemble de nos membres** pour leur fidélité et leur engagement envers l'association et ses nombreuses actions.

Je remercie non moins chaleureusement **les membres du Conseil d'Administration et du Bureau** pour le travail accompli et leur dévouement au cours de cet exercice, allant du 8 mars 2024 au 30 janvier 2025. Leur investissement et leur implication sont essentiels à la réussite de nos initiatives.

Chevreuse le 9 janvier 2025,

Jacques Empinet
Président de l'APESC



B. Parole à l'Assemblée

Les interventions portent sur les inondations :

- Il est demandé que l'APESC se positionne dans le cadre des assises de l'eau organisées par le département.
- Deux adhérents ont remarqué que régulièrement branches et arbres chutent dans l'Yvette et sont susceptibles de créer des embâcles. En effet, le pourrissement des racines, l'âge de ces arbres (40 ans) ainsi que certaines maladies provoquent ces chutes. Le SIAVHY intervient lorsque les arbres coupent les chemins.
- La présence d'espèces protégées dans les plaines de Coubertin limite la possibilité d'augmenter les volumes de rétention d'eau dans le fond de vallée.
- Des projets de renaturation du Rhodon ainsi que des zones d'expansion de crue en amont de Milon seront portés par le PNR début 2025.
- La renaturation du cours de l'Yvette a été en partie faite à Saint-Rémy-lès-Chevreuse mais un adhérent souhaiterait que la renaturation de l'Yvette soit envisagée plus largement.
- Une adhérente se déclare très intéressée par le « chantier pôle gare ». Rejoindre le groupe de réflexion intitulé Fond de Vallée lui est proposé.

C. Vote du rapport d'activité

Le Président demande à l'Assemblée si une ou plusieurs personnes veulent un vote à bulletin secret ou si le vote peut être réalisé à main levée.

L'Assemblée se prononce pour un vote à main levée.

Résultats du vote :

Votants : 79

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 79

Le rapport d'activité 2024 est adopté à l'unanimité des présents et des représentés.

II. Compte de résultats et bilan financier

A. Présentation par le Trésorier, Victor YARHI

COMPTE DE RESULTATS 2024

DÉPENSES		RECETTES	
UAP.	40,00 €	Cotisations individuelles	800,00 €
Galettes 2024	168,49 €	Dons individuels	305,00 €
Communication : cartes		rémunération nette (livret A)	309,48 €
Flyers+banderolle+distib	1 002,36 €	Résultat de l'exercice (perte)	77,95 €
Assurances	171,98 €		
Papeterie , Imprimerie	109,60 €		
TOTAL DÉPENSES	1 492,43 €	TOTAL RECETTES	1 492,43 €

A noter que nous avons, à la date du 11 janvier 2025, reçu 11 cotisations 2024 pour un montant de 120 € qui seront encaissées dans les recettes 2025

BILAN FINANCIER 2024

ACTIF		PASSIF	
Compte courant	2 237,26 €	Capital propre	12 784,66 €
	2 624,69 €		12 588,04 €
Livret A	10 625,35 €		
	10 315,87 €	Perte 2024	77,95 €
TOTAL	12 862,61 €	TOTAL	12 862,61 €
	12 940,56 €		12 940,56 €

en vert = 2023

RAPPROCHEMENT BANCAIRE 2024

Rapprochement du solde 31 décembre 2023 du compte courant BNP
avec le solde du livre de banque au 31 décembre 2024

Solde au 31 décembre 2023	2 624,69 €
Recettes 2024	1 105,00 €
Dépenses 2024	1 492,43 €
Solde au 31 décembre 2024	2 237,26 €

B. Parole à l'Assemblée

L'assemblée ne formule aucune remarque et ne pose aucune question.

C. Vote de quitus au Trésorier pour l'exercice 2024

Le Président demande à l'Assemblée si une ou plusieurs personnes veulent un vote à bulletin secret ou si le vote peut être réalisé à main levée.

L'Assemblée se prononce pour un vote à main levée.

Résultats du vote :

Votants : 79

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 79

L'Assemblée donne quitus au Trésorier à l'unanimité des présents et des représentés.

III. Budget Prévisionnel 2025

A. Présentation par le Trésorier, Victor YARHI

BUDGET PREVISIONNEL 2025

DEPENSES		RECETTES	
Adhésions (fédérales)	50,00 €	Cotisations	1 000,00 €
Assurance	250,00 €	Dons	400,00 €
Secrétariat + BNP fournitures + communication	700,00 €	Intérêts Livret A	300,00 €
Soutien projets défense environnement, dont ABC	700,00 €		
TOTAL DÉPENSES	1 700,00 €	TOTAL RECETTES	1 700,00 €

B. Parole à l'Assemblée

L'assemblée ne formule aucune remarque et ne pose aucune question.

C. Vote du budget prévisionnel 2025

Le Président demande à l'Assemblée si une ou plusieurs personnes veulent un vote à bulletin secret ou si le vote peut être réalisé à main levée.

L'Assemblée se prononce pour un vote à main levée.

Résultats du vote :

Votants : 79

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 79

Le budget prévisionnel a été adopté à l'unanimité des présents et des représentés.

IV. Barème des cotisations 2025

A. Présentation par le Trésorier, Victor YARHI

COTISATIONS 2025

Le Conseil d'Administration de l'Association propose de maintenir, pour l'année 2025, les cotisations à 10 euros pour les membres actifs et 20 euros pour les membres bienfaiteurs.

Membre actif	10,00 €
Membre bienfaiteur	20,00 €
Soutien	Montant libre

B. Parole à l'Assemblée

L'assemblée ne formule aucune remarque et ne pose aucune question.

C. Vote du barème des cotisations 2025

Le Président demande à l'Assemblée si une ou plusieurs personnes veulent un vote à bulletin secret ou si le vote peut être réalisé à main levée.

L'Assemblée se prononce pour un vote à main levée.

Résultats du vote :

Votants : 79
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 79

Le barème des cotisations 2025 a été adopté à l'unanimité des présents et des représentés.

V. Renouvellement du Conseil d'Administration

A. Nombre de sièges à pourvoir

Le Président informe que trois membres du Conseil d'Administration sont sortants :

- Jean-Jacques DECAESTEKE,
- Jacques EMPINET,
- Victor YARHI

B. Candidatures

Le Président informe l'Assemblée qu'il a reçu trois candidatures:

- Michel BUISSET,
- Jacques EMPINET
- Victor YARHI.

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a d'autres candidatures. Aucune autre candidature ne se manifeste.

Chaque candidat se présente à l'Assemblée.

C. Vote

Le Président demande à l'Assemblée si une ou plusieurs personnes veulent un vote à bulletin secret ou si le vote peut être réalisé par liste bloquée à main levée.

L'Assemblée se prononce pour un vote de la liste bloquée des trois candidats à main levée.

Résultats du vote pour l'élection des trois candidats au poste d'administrateur :

Votants : 79

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 79

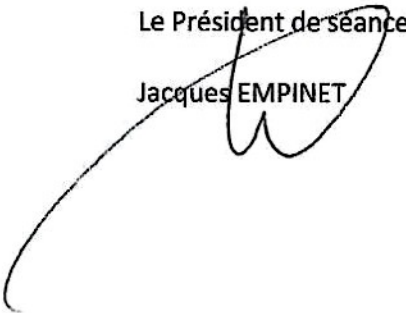
Les trois candidats au Conseil d'Administration : Michel BUISSET, Jacques EMPINET et Victor YARHI sont déclarés élus à l'unanimité des présents et représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président de séance Jacques EMPINET lève la séance à 21h40.

À la suite de l'AGO et du moment convivial de partage de la galette des rois, le Conseil d'Administration renouvelé se réunit pour élire le nouveau bureau.

Le Président de séance

Jacques EMPINET



Le secrétaire

Serge BRAS

